

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

- Le présent formulaire est réservé à l'usage des institutions financières qui ont perdu ou détruit un certificat d'obligation.
- Les obligations perdues par des institutions financières seront traitées pour être remboursées. Elles ne seront pas remplacées.
- Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser une autre feuille comportant tous les champs requis, dans le même ordre, et la joindre au formulaire. Veuillez apposer vos initiales sur toutes les feuilles annexées.

**SECTION A - Signaler la PERTE D'OBLIGATIONS**

La ou les Obligations d'épargne du Canada/ou Obligations à prime du Canada indiquées dans le tableau ci-dessous

(ci-après appelées «effets originaux») ont été perdues, volées ou détruites le  /  /  alors qu'elles

Date: jj/mmm/aaaa

se trouvaient en la possession de

Entrer le nom de l'institution financière ici

*S' il vous plaît fournir  
les détails de la perte  
ou de la destruction*

Numéro de série des obligations	Valeur nominale de l'obligation ou des obligations \$	Immatriculation qui figure sur l'obligation ou des obligations	Adresse postale complète du ou des propriétaire(s) immatriculé(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**SECTION B - Convention d'Indemnisation**

(l'«institution financière») a demandé à la Banque du Canada (la «Banque») de payer la valeur de remboursement des effets originaux, à la signature de la présente convention d'indemnisation.

Entrez le nom de l'institution financière ici

La Banque, en contrepartie de la signature de la présente convention d'indemnisation et de sa livraison par l'institution financière, a accepté d'effectuer le paiement requis au titre des effets originaux sans que ceux-ci soit présentés pour annulation.

En conséquence, l'institution financière s'engage à indemniser la Banque ainsi que ses préposés, employés, administrateurs, dirigeants, successeurs et ayants droit de l'ensemble des obligations qu'elle a contractées, des pertes ou des dommages qu'elle a subis et des coûts, des frais et des dépenses (y compris les honoraires d'avocats et les débours sur la base procureur-client) qu'elle a engagés directement ou indirectement, qui pourraient découler d'un imprévu à tout moment et de quelque manière que ce soit, relativement:

- i) à tout paiement, transfert, échange ou autre opération effectuée par la Banque concernant les effets originaux;
- ii) à toute réclamation liée aux effets originaux.

La présente convention d'indemnisation est régie par les lois de l'Ontario et est interprétée selon celles-ci.

/  /   
Date: jj/mmm/aaaa

Numéro de la succursale

Numéro de l'institution

**Le timbre de l'institution financière ici**

ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER le nom du représentant autorisé de l'institution financière:

Téléphone:

-  -

poste:

Adresse de retour pour l'institution financière

X

**Signature à l'encre du représentant autorisé de l'institution financière ici**

**Une fois le formulaire dûment rempli, veuillez l'envoyer par:**

- la poste à: C.P. 2770, succursale D • Ottawa (Ontario) K1P 1J7 -pour les Obligations avec certificat
- service de messagerie: 2500, chemin Solandt • bureau 100 • Kanata (Ontario) K2K 3G5

**Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (HE) au :**

- pour les Obligations avec certificat 1 800 575-5151
- par ATS (téléimprimeur) 1 800 354-2222

Veuillez visiter notre site Web, à l'adresse: [oec.gc.ca](http://oec.gc.ca)

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels et ne seront utilisés que dans le but pour lequel ils ont été recueillis.